



Ville de Pontivy

Commission éducation, enfance, jeunesse et vie étudiante

Compte-rendu de la réunion du 9 février 2017

C27-2017-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Soizic PERRAULT	Adjointe
Madame Sylvie LEPLEUX	Conseillère municipale
Madame Emilie CRAMET	Conseillère municipale

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Monsieur Hervé JESTIN	Conseiller municipal
Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO	Conseillère municipale

ASSISTAIT À LA RÉUNION

Madame Catherine TRONEL	Responsable Enfance Jeunesse
-------------------------	------------------------------

I- PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

- *Fusion école maternelle et école élémentaire Marcel Collet*
- *Ecoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association-forfait 2017*

II- CRITÈRES PROJETS INNOVANTS

La commission propose de réétudier les conditions d'attribution de l'aide financière aux projets pédagogiques présentés par les écoles pontivyennes, en retenant le **caractère expérimental** au regard des critères suivants :

- Application des principes de pédagogie participative.
- Développement des compétences citoyennes: vivre ensemble (respect, solidarité, connaissance mutuelle), lutte contre les discriminations ;
- Développement durable et agenda 21 : promotion des démarches éco-citoyennes et répercussions sur la vie de l'établissement, impact sur la commune.... ;

- Ouverture des pratiques artistiques, culturelles, scientifiques ;
- Connaissance du territoire et valorisation de son patrimoine ;
- Développement des compétences technologiques, informatiques, numériques ;

Financement

La Ville accompagne financièrement les demandes, un projet par cycle, sur une enveloppe globale en tenant compte des effectifs réellement concernés par le projet.

Sont exclues les dépenses concernant :

- La formation, rémunération ou déplacements des enseignants, des AVS/EVS ou accompagnateurs adultes ;
- L'acquisition de matériel ou d'équipement entrant dans d'autres dispositifs ou ne relevant pas du projet à caractère expérimental ;
- Les projets qui se réduiraient à participer à une manifestation organisée par une autre instance.

Engagement de l'établissement :

Les directions des établissements scolaires s'engagent à utiliser la subvention pour la réalisation du projet présenté et à mentionner la participation de la Ville, par l'apposition du logo de Pontivy, dans tous les supports de communication liés au projet .

Elle fournira un bilan qualitatif, quantitatif et financier, accompagné de tout document illustrant l'expérience.